

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, Crystel Poirier, greffière par intérim de la Ville de Beauharnois, que le conseil municipal de Beauharnois adoptera le budget pour l'année 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le mardi 8 décembre 2020 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 660, rue Ellice à Beauharnois.

PRENEZ AVIS que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

La séance extraordinaire portant sur le budget sera suivie de la séance ordinaire du conseil municipal.

Le présent avis est donné conformément au premier alinéa de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Fait à Beauharnois, ce 28 novembre 2020.



**Crystel Poirier**  
Greffière par intérim